



**Bureau communautaire
Mardi 29 Août 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, Mme Myriam GAIRAUD, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Vente de 6 vélos aqua bikes d'occasion du Centre Aquatique du Clermontais

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2112,

Monsieur REVEL rappelle que par délibération du Conseil communautaire prise en séance du 29 septembre 2020, portant délégation de pouvoirs au Bureau de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision relative à l'acquisition ou la cession de biens mobiliers (véhicule, ordinateur par exemple), dans la limite de 10 000 H.T.

Considérant que le Centre aquatique du Clermontais souhaite mettre en vente plusieurs vélos qui peuvent présenter un intérêt pour des particuliers ou pour des associations,

Considérant qu'il y a lieu de sortir de l'inventaire de la Communauté de communes ces équipements dès lors que ces derniers seront vendus,

Monsieur REVEL propose que les vélos soient vendus comme suit :

- 6 Vélos de la marque Card'eau bike en très bon état : 200 euros l'unité

La publicité de l'offre sera assurée par voie d'affichage au siège de la Communauté de communes ainsi que sur son site internet www.cc-clermontais.fr.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sortie du patrimoine communautaire des 6 vélos aqua-bikes,

- **APPROUVE** la vente de ces biens en l'état, sans aucune garantie, à 200 euros l'unité, entendu que les offres seront rédigées par écrit à cet effet et devront être remises sous pli cacheté avant le 02 Octobre 2023 à 17h au siège de la Communauté de Communes,
- **ACTE** que la recette sera inscrite au budget principal au compte 775 « Produits des cessions d'immobilisations »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire et à procéder à l'attribution des vélos selon les conditions établies ci-dessus,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 31 Août 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL